COMMUNE DE GRATENS

Législature 2014 -2020

Procès-Verbal du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

| 1. | ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE | 3 |
|-----|--|---|
| 2. | PERSONNEL COMMUNAL | 3 |
| 2.1 | Recrutement d'un Agent Communal | 3 |
| 2.2 | Accroissement saisonnier d'activité | 3 |
| 2.3 | Remplacement d'agents momentanément indisponibles | 4 |
| 3. | REGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE 2018 – 2019 | 4 |
| 4. | DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | 4 |
| 5. | FRAIS DE SCOLARITE CLIS CARBONNE 2017 - 2018 | 4 |
| 6. | SECHERESSE 2017 | 5 |
| 6.1 | Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle | 5 |
| 6.2 | Déclaration de sinistre sècheresse sur bâtiments communaux | 5 |
| 7. | SIECT : NOUVELLE REPRESENTATION DES COLLECTIVITES | 5 |
| 8. | SDEHG: INSCRIPTION AU PROGRAMME « RADARS PEDAGOGIQUES » | 5 |
| 9. | DEMANDE DE STAGE DE MELLE TOUSTOU FIONA | 5 |
| 10. | COMPTE RENDU DE REUNIONS | 6 |
| 11. | QUESTIONS DIVERSES | 6 |

COMMUNE DE GRATENS

Séance du 6 Septembre 2018

L'an deux mille dix huit et le six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DEDIEU Alain, Maire.

<u>Présents</u>: BARBEY Flavien, DEDIEU Alain, DEJEAN Evelyne, HUGOU Nicole, MUL Cécile, PEREZ Annie, PLAINDOUX Didier, RESTES Philippe, VAN MASTRIGT Pierre, VARACHAT Jean-Noël.

Absents: CONDIS Arnaud, COUMES Frédérique, Dauta Alain, DURAND Eric, GATINET Emmanuelle,

Procurations: DAUTA Alain à PLAINDOUX Didier

1. ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Alain DEDIEU, Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. MME DEJEAN Evelyne est élue à l'unanimité des présents.

La séance continuant,

2. PERSONNEL COMMUNAL

2.1 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Dans le cadre du départ à la retraite de M. SAURRAT et de son remplacement, M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter une délibération permettant le recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique Territorial. Ce dernier assurera la fonction d'Agent Polyvalent et sera affecté au service technique.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

D'autoriser M. le Maire au recrutement d'un agent contractuel d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois.

Cet agent assurera des fonctions d'Agent Polyvalent à temps non complet de 30 H hebdomadaires.

2.2 ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Une délibération dont les effets porteront jusqu'au 31/12/2018 est proposée pour permettre le recrutement éventuel d'un agent contractuel pour faire face aux situations de surcroît de travail administratif.

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

 D'autoriser M. le Maire au recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Secrétaire de Mairie pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité pour une période de 4 mois allant du 07/09/2018 au 31/12/82018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de Secrétaire de Mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8 H maximum.

2.3 REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Une délibération de principe est proposée pour permettre le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

La séance continuant.

3. REGLEMENT INTERIEUR CANTINE SCOLAIRE 2018-2019

Le règlement intérieur de la Cantine scolaire est distribué comme chaque année aux familles des enfants scolarisés à l'école de GRATENS. Il a été mis à jour suite à la modernisation du service de la cantine par la mise en œuvre d'une gestion informatisée des réservations, de la facturation et des paiements, il est indiqué que ce service sera opérationnel courant Octobre 2018 en fonction de la validation du fournisseur logiciel.

4. DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre Communal d'Aide Sociale est devenu facultatif depuis la loi dite NOTRe du 7 Aout 2015 dans les communes de moins de 1500 habitants. La commune exerce alors directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliations.

De plus, considérant le peu d'opérations effectuées sur ce budget annexe et au vu de ses faibles moyens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de dissoudre le CCAS à la date du 31/12/2017.
- CHARGE M. le Maire d'informer les membres du CCAS par courrier
- DIT que le Conseil Municipal exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.
- MET FIN à la répartition du tarif des concessions à hauteur des 1/3 pour le CCAS

La séance continuant,

5. FRAIS DE SCOLARITE CLIS CARBONNE 2017-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la convention matérialisant l'engagement à participer aux frais de scolarité 2017-2018 d'un montant de 1 738 € liés à la présence de deux enfants de GRATENS en structure ULIS à CARBONNE. Cette dépense sera supportée sur le budget communal 2018.

La séance continuant,

6. SECHERESSE ÉTÉ 2017

6.1 RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Monsieur le Maire indique que par arrêté ministériel en date du 10/07/2018 publié au Journal Officiel le 27/07/2018, l'état de catastrophe naturelle a été retenu au titre de la sècheresse de l'été 2017 pour la Commune de Gratens. Les administrés en ont été informés individuellement afin de leur permettre d'effectuer la déclaration à leur assurance.

6.2 DECLARATION DE SINISTRE SECHERESSE SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique qu'une déclaration de sinistre a été faite auprès de GROUPAMA. Un expert sera missionné pour constater les dégâts sècheresse observés sur plusieurs bâtiments communaux. Le rendez-vous est prévu le 21 Septembre 2018.

La séance continuant,

7. SIECT: NOUVELLE REPRESENTATION DES COLLECTIVITES

Suite à la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, les collectivités membres doivent élire un délégué titulaire et un délégué suppléant, au lieu de deux précédemment.

Le Conseil Municipal, après délibéré, prononce à l'unanimité le résultat du vote :

| Délégué (e) TITULAIRE | Mme PEREZ Annie |
|------------------------|-----------------|
| Délégué (e) SUPPLEANT | M. DAUTA Alain |

Les délégués ont déclaré accepter leur mandat.

La séance continuant,

8. SDEHG: INSCRIPTION AU PROGRAMME RADARS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire propose de prendre rang au programme « radars pédagogiques » lancé par le SDEHG. Il est indiqué que le coût de l'achat et de l'installation de ces dispositifs seraient partagés, ce qui porterait la part de la communale à 1500 € par radar.

Après discussion et mise au vote du délibéré, le résultat est le suivant

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------------------------|--------|------------|
| 9 (dont 1 procuration) | 2 | 00 |

La Commission Communale Voirie est chargée de l'étude d'implantation de ce dispositif en sachant que la localisation définitive sera arrêtée après validation par les services techniques du SDEHG.

9. DEMANDE DE STAGE DE MELLE TOUSTOU FIONA

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la nouvelle demande de stage de MLLE TOUSTOU Fiona demeurant sur la commune. Ce dernier sera orienté sur les prérogatives de travail de l'ATSEM dans le cadre de sa formation CAP petite enfance et portera sur la période du 26 novembre au 21 décembre 2018.

M. le Maire est autorisé à signer la convention à venir avec le lycée professionnel « Le Savès » à RIEUMES. La séance continuant,

10. COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

Pas de réunions des autres instances courant du Mois d'Aout.

11. QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués les points suivants :

- Toiture et dalles anciennes salle des fêtes.
- Entretien terrain privé de M. Santaluccia (Centre du Village)
- Talus chemin de ronde fortement dégradé (Terrain privé de M. BARTHE)
- Entretien de la voierie de la commune (commission prévue le Samedi 15 Septembre).

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 H.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus. Pour copie conforme, GRATENS, le 06.09.2018

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| L | ı |
|---|---|
| | |

| SEM | |
|---|-----|
| Agent Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles | . 5 |
| | |
| CAS | |
| Centre Communal d'Action Sociale | . 4 |
| Classe pour l'Inclusion Scolaire | . 4 |
| AP Certificat d'Aptitude Professionnelle | . 4 |
| | |
| OTRe Nouvelle Organisation Territoriale de la République | . 4 |
| | |
| evenu de de Solidarité Active4 | |
| | |
| DEHG | |
| Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne | 10 |
| Syndicat Intercommunal des Eaux des Côteaux du Touch | 13 |
| | |
| LIS | |
| nités Localisées pour l'Inclusion Scolaire4 | |

Bordereau de clôture des délibérations du Conseil Municipal de GRATENS

Réunion du 6 Septembre 2018

| N° d'ordre | Objet |
|-----------------------|---|
| 031 229 2018 DEL 0047 | Recrutement d'un Agent Contractuel sur un emploi non permanent. |
| 031 229 2018 DEL 0048 | Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité. |
| 031 229 2018 DEL 0049 | Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement des agents publics momentanément disponibles |
| 031 229 2018 DEL 0050 | Dissolution du Centre Commune d'Action Sociale |
| 031 229 2018 DEL 0051 | Frais de scolarité ULIS CARBONNE 2017-2018 |
| 031 229 2018 DEL 0052 | SIECT – Election de nouveaux délégués |
| 031 229 2018 DEL 0053 | SDEHG – Inscription au programme « radars pédagogiques » |
| 031 229 2018 DEL 0054 | Demande de stage de Melle TOUTOU Fiona |

Signatures des Conseillers Municipaux

| Nom Prénom | Signature | Nom Prénom | Signature |
|--------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------|
| BARBEY Flavien | | HUGOU Nicole | |
| COUMES Frédérique | absente | MUL Cécile | |
| CONDIS Arnaud | absent | PEREZ Annie | |
| DEDIEU Alain | | PLAINDOUX Didier | |
| DAUTA Alain | Procuration à Didier PLAINDOUX | RESTES Philippe | |
| DEJEAN Evelyne | | VAN MASTRIGT Pierre | |
| DURAND Eric | absent | VARACHAT J-Noël | |
| GATINET Emmanuelle | absent | | |